Le foyer résidence pour personnes âgées La Pommeraie

Le Foyer Résidence Personnes âgées (FRPA), situé rue de la Pommeraie, accueille des personnes retraitées, non dépendantes, en priorité résidentes de ST MARCEL ou ayant de la famille habitant sur la commune. Il est géré par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Son implantation, à proximité des commerces, des services de santé, du centre culturel, de la médiathèque, permet à ses résidents de profiter de toutes les commodités de la ville.

Le FRPA est par définition un établissement non médicalisé. Il s'adresse donc à des personnes autonomes qui peuvent se déplacer seules, même avec une canne ou un déambulateur, dès lors qu'elles ne sont pas alitées.

Au sein de ce petit collectif de 3 étages, il est proposé des appartements de type studio d'environ 31M², composés : d'une entrée, d'une pièce à vivre, d'un coin repas équipé d'une cuisinière électrique, d'une salle de douche avec WC adaptée aux personnes à mobilité réduite.

Une bibliothèque, une salle TV et des espaces de rencontres sont à disposition de chacun. Des ateliers récréatifs sont organisés régulièrement. Par ailleurs, un temps de culte est assuré une fois par mois pour les résidents qui le souhaitent.

Pour les résidents qui le désirent, un système de téléassistance «Présence Verte» est proposé.

Une personne est présente du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30. En dehors de ces horaires, les locataires ont possibilité, en cas de problème technique, de contacter l'astreinte de la commune.

Un parking est réservé aux résidents.

TARIFS

Le loyer mensuel est de 358€ toutes charges comprises. Il est révisé chaque année selon l'indice officiel.

En cas d'attribution d'un appartement , une caution du montant d'un loyer sans charges est demandée.

Le restaurant La Pommeraie

Le restaurant de LA POMMERAIE jouxtant le FRPA, donne aux résidents la possibilité de déjeuner du lundi au vendredi, sur simple inscription. A la demande, un plateau peut également être servi. Les résidents du FRPA bénéficient d'un tarif préférentiel, à savoir 8,60 euros.

Tous les menus sont établis et concoctés par le Chef de la cuisine centrale. Chaque repas, qui va de l'entrée au dessert en passant par la salade et le fromage, est adapté aux habitudes culinaires des Anciens. Pour rompre le quotidien, des repas à thème sont ponctuellement proposés. N'hésitez pas à venir vous en faire une idée ! Seule condition : inscrivez-vous au 02.32.51.81.92.

Le restaurant est ouvert à tous, retraités extérieurs ou résidant sur la commune de Saint-Marcel.

VOUS ÊTES INTÉRESSÉ ?

Si vous-même ou un de vos proches souhaitez intégrer notre résidence personnes âgées FRPA, il suffit de déposer une demande de logement que vous pourrez obtenir auprès de l'accueil de la mairie.

CCAS de Saint-Marcel

55 route de Chambray
27950 Saint-Marcel
02.32.64.32.50
directionccas@ville-saint-marcel27.fr

Le Centre Communal d'Action Sociale

Ville de Saint-Marcel

St Marcel

Le CCAS

Établissement public communal géré par un Conseil d'Administration, le CCAS de Saint-Marcel est un véritable moteur de la solidarité communale. Il met en place la politique sociale de la commune et anime une action générale de prévention et de développement social, en lien étroit avec les institutions publiques, privées et les associations.

Il a pour but de lutter contre toutes les formes d'exclusion, de favoriser la cohésion sociale et de rechercher les réponses les plus pertinentes aux besoins exprimés par la population.

Structure de proximité pour la population, le CCAS intervient dans les champs du social et de l'animation en proposant une palette de services adaptés et accessibles au plus grand nombre.

Selon ses compétences, le CCAS accueille, informe, instruit ou oriente les Marcellois et Marcelloises notamment dans les domaines de l'aide sociale, du maintien à domicile et du logement.

Le Président du CCAS
Maire de Saint-Marcel
Président de la Cape
Gérard VOLPATTI

Aide sociale

Le CCAS vous accueille et vous apporte conseil et soutien pour obtenir diverses prestations d'aide sociale.

LES MISSIONS LÉGALES
Elles sont obligatoires et communes à tous les CCAS.
Le CCAS instruit et transmet pour décision à l'autorité compétente (conseil départemental, Maison départementale des personnes handicapées -MDPH-, Caisse primaire d'assurance maladie...) les dossiers de prise en charge de :

- des frais pour l'aide à domicile ;
- des frais en maison de retraite ou médicalisée (EHPAD) ;
- des frais en foyer d'accueil ou foyer de vie ;
- de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) ;
- de la domiciliation administrative.

LES MISSIONS FACULTATIVES
Le CCAS met en oeuvre la politique sociale déterminée par les élus locaux en accordant des aides exceptionnelles.
Après évaluation des services sociaux (Unités territoriales d'action sociale -UTAS-), le CCAS peut accorder, après délibération d'une commission, des aides financières (loyer, énergie…).

OUTRE CES MISSIONS, LE CCAS :

- aide à constituer les dossiers administratifs, oriente dans les démarches et informe sur tous les autres dispositifs du secteur social (le revenu de solidarité active, l'allocation adulte handicapé, l'allocation personnalisée d'autonomie...) ;
- conseille et oriente dans les démarches d'accès, de retour ou de maintien à l'emploi ;
- propose une aide individualisée à la gestion du budget familial dans le cadre de l'action éducative budgétaire (AEB).

Maintien à domicile et aide à la personne

Le CCAS développe des services favorisant le maintien à domicile des personnes âgées, handicapées ou temporairement dans l'incapacité d'accomplir les actes de la vie courante. Sous certaines conditions,
il est possible de bénéficier :

- d'une aide à domicile ayant pour mission :
  - d'accomplir les actes de la vie courante ;
  - d'accompagner et de soutenir sur le plan physique, moral et social. (Cette prestation peut être prise en charge par divers organismes.)
- du portage de repas à domicile : ce service est proposé par le biais de la cuisine centrale de Vernon (Rens. : 02.32.64.79.18).
- de la télé-assistance, service d'alerte à distance.

Le logement social

Plusieurs bailleurs sociaux proposent des logements collectifs ou individuels sur le territoire de la commune.

Le logement des retraités

Lire au dos

Pôle Seniors

En charge de la mise en oeuvre des actions en faveur des plus de 65 ans, le pôle Seniors propose un soutien, des services et des actions permettant de répondre au mieux à leurs besoins et dans un objectif de favoriser le lien social.
Il doit permettre le repérage des besoins sur la commune et la mise en place de nouvelles actions.
Il gère :

- des animations spécifiques et des rencontres (ateliers, repas des aînés, colis de fin d'année, voyages…) ;
- le dispositif national du plan canicule ;

Il conseille et oriente dans diverses démarches.